voyage du président donnera la touche finale à l'entente cordiale. On assure que le roi aurait dit qu'il n'admettrait jamais que les Anglais puissent considérer les Français comme des ennemis. Beaucoup de gens croient que le résultat du voyage serait la conclusion d'un traité de commerce important, mais il n'en est nullement question dans les milieux officiels ; le voyage du roi a effacé les traces de la vieille tension, et a aussi ouvert la voie à une solide et étroite entente. C'est un résultat important pour lequel tous les partisans de la paix seront reconnaissants.

LE DEPART DE CHERBOURG

Cherbourg, 5 mai. — L'escadre anglaise a appareillé ce matin à huit heures et demie, salué par l'escadre française.

Lorsque la *Victoria-and-Albert* a rejoint les croiseurs anglais l'un de ceux-ci a salué le souverain de 101 coups de canon.

Les bâtiments s'éloignent ensuite sur une mer calme.

Congrès des Agents des Postes

Paris, 5 mai. — Le congrès des agents des postes a continué ses travaux, hier, et a tenu deux séances.

Après la lecture des rapports du secrétaire et du trésorier, il est procédé à la vérification des mandats à la suite de laquelle sont admis 195 délégués représentant 80 départements et 17,000 adhérents.

Le président donne lecture d'un télégramme de sympathie des postiers de Vienne, puis prononce une chaude allocution dans laquelle il remercie, au nom de tous les membres de la corporation, les citoyens Sembat, Groussier et Millerand, dont l'intervention a si puissamment favorisé les associations professionnelles postales.

Au nom d'un grand nombre de groupements, les citoyens Subra et Balbéda déposent une proposition tendant à dissoudre les groupements de catégories, c'est-à-dire les groupements n'admettant dans leur sein qu'une seule catégorie d'employés, « les expéditionnaires, les receveurs, les commis principaux et les commis à 3,000 francs, constitués contrairement sinon à la lettre, au moins à l'esprit des statuts ».

Ils demandent que les individualités hiérarchiquement supérieures, formant ces groupements, entrent purement et simplement avec les autres catégories d'agents dans leurs fédérations départementales respectives.

Le citoyen Balbéda craint que ces groupés n'arrivent à dominer l'association, et ne constituent des sortes de syndicats jaunes.

Joyeux, receveur principal de la Seine, combat cette proposition.

Il déclare que les chefs sont tout dévoués aux intérêts de leurs subordonnés et prêts à soutenir leurs revendications ; il achève ses observations au milieu d'un violent tumulte, qui se prolonge encore pendant que parlent plusieurs orateurs, pour ou contre la motion Subra.

Le calme est à peu près revenu quand le secrétaire de la recette principale de la Seine, donne lecture d'une lettre du citoyen Millerand, avocat conseil de l'association, ainsi conçue :

« Je ne fais aucune difficulté à vous faire connaître que je n'approuve pas la formation de groupes distincts par catégories de personnel qui n'ont d'autre résultat que d'affaiblir votre association.

» J'ai déjà, du reste, publiquement exposé mon sentiment à cet égard au cours de réunions ou de fêtes corporatives ».

Les applaudissements éclatent, et les orateurs suivants, renonçant à la parole, la clôture est votée.

On vote à la tribune par appel nominal ; chaque délégué vient déposer son bulletin au bureau. Chaque vote comporte autant de voix que d'adhérents représentés.

Par 9,187 voix contre 3,451 et 200 voix de bulletins blancs, les groupes de receveurs, etc., sont déclarés dissous.

Le congrès a ensuite discuté le rapport des commissions.

Le premier qui fut discuté avait trait à l'assimilation, au point de vue de l'avancement, des commis et des rédacteurs. Acceptée à l'unanimité par la commission, cette assimilation le fut également par le congrès.

Au début, on avait rendu un juste hommage au citoyen Albinet, qui fut, il y a une quinzaine d'années, exilé en des fonds algériens pour avoir tenté d'organiser ce qui fonctionne aujourd'hui, des associations d'agents.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat

DECLARATIONS DE M. COMBES

Paris, 5 mai. — D'après le « Soleil », M. Combes, président du conseil, vient de faire à un sénateur les déclarations suivantes :

— Je suis exaspéré par l'attitude de tous ces évêques qui protestent contre mes circulaires. Je sais que je vais être interpellé au Sénat sur la question religieuse en général ; j'en suis très satisfait. Il n'est pas possible, en effet, que je laisse passer les protestations de messieurs les évêques.

Les rapports de l'Eglise et de l'Etat sont tendus au point que je ne crois pas qu'ils puissent continuer de la sorte, ni même redevenir ce qu'ils ont été. « La séparation de l'Eglise et de l'Etat s'impose donc ».

J'en prendrai l'initiative au Parlement, dès la rentrée, et je poserai à ce sujet la question de confiance. Je ne serai peut-être pas suivi, mais ça m'est égal. Je me retirerai sans abandonner la lutte.

Dans trois ans, le pays sera de nouveau consulté ; les élections générales se feront sur la question religieuse. Ce sera notre grande « plate-forme », et j'emploierai toute mon activité, toute mon influence, pour que les électeurs imposent à leurs mandataires la séparation des Eglises et de l'Etat. J'ai la ferme conviction que je réussirai ».

Un forçat innocent

L'AFFAIRE DU SOLDAT VOISIN

Orléans, 5 mai. — Hier, le conseil de guerre d'Orléans avait à statuer sur l'indemnité à allouer au soldat Jean Voisin, qui, après huit ans passés au bagne, a été acquitté par le conseil de guerre du Mans.

La séance est présidée par le colonel du 131e régiment d'infanterie. Me Hamard assiste Voisin et dépose ses conclusions. L'avocat raconte les souffrances physiques et morales du condamné et demande la fixation de l'indemnité à 80,000 francs, avec affichage de l'arrêt et avec publication des extraits dans les journaux de Rennes, du Mans, d'Orléans et de Cherbourg.

M. Barbière, médecin major du 131e d'infanterie examine Voisin en présence de son défenseur et de M. Joliot, commissaire du gouvernement. Il conclut à un état général satisfaisant. Il constate cependant quelques reliquats de fièvres curables, une cicatrice à la jambe d'un mauvais aspect et qui n'est pas susceptible d'amélioration, une capacité de travail diminuée de moitié ; Voisin ne pourra se livrer qu'à un travail sédentaire.

Me Hamard présente un long et chaleureux pladoyer pour Voisin, et le commissaire du gouvernement reconnaît qu'une indemnité lui est due, mais il demande qu'elle soit fixée à 40,000 francs.

Le jugement alloue à Voisin cette indemnité et ordonne l'affichage par extrait à Cherbourg, au Mans, à Orléans, ainsi que la publication de l'extrait au « Journal officiel », et dans cinq journaux choisis par Voisin.

Dans l'Armée allemande

DEMISSION D'UN PRINCE

Berlin, 5 mai. — Le prince Bernard, prince-héritier de Saxe-Meineigen, beau-frère de l'empereur d'Allemagne, a donné sa démission de commandant en chef du 6e corps d'armée.

Il a compris qu'il ne pouvait pas introduire dans l'armée ses sentiments d'humanité. Il y a quelques semaines, le prince avait publié un ordre condamnant sévèrement les mauvais traitements qu'officiers et sous-officiers infligent aux soldats et avait invité les soldats qui avaient à se plaindre à s'adresser directement à lui.

A la suite de cet ordre, il avait été, pour ainsi dire, boycotté par les officiers.

Fantaisies de milliardaires

New-York, 5 mai. — On annonce que M. Carnegie, le fameux milliardaire, vient de donner une somme de sept cent mille francs pour la construction à La Haye, d'un Palais de l'arbitrage international.

Il y a beaucoup de moyens d'employer plus mal une fortune gagnée à force de travail, à force surtout du travail des autres, et M. Carnegie, il est juste de le reconnaître, use de la sienne très convenablement.

Depuis qu'il s'est retiré des affaires, après avoir ramassé quelque trois cent millions de dollars, il s'ingénie à les dépenser en œuvres utiles. Sa passion est de fonder des bibliothèques et de donner des subventions aux Universités.

Quant à son mobile, il l'a expliqué lui-même : il a, dit-il, trop souffert de ne posséder qu'une instruction élémentaire, pour ne pas être tenté d'offrir aux générations futures d'enfants sans fortune, des occasions de s'instruire qui lui ont manqué dans sa jeunesse.

C'est ainsi qu'il s'est fait une spécialité de fonder des bibliothèques, dans tout le monde anglo-saxon, et même un peu en dehors. Mais c'est surtout à l'égard de l'Ecosse, son pays natal, qu'il s'est montré exceptionnellement généreux, quoique sa générosité se soit largement étendue aussi sur l'Angleterre et les Etats-Unis.

On ne saurait, au reste, que le féliciter d'avoir dérogé cette fois à ses habitudes, et d'avoir pensé que l'amour de l'humanité et les encouragements à la paix entre les peuples étaient dignes de sa sollicitude.

Assez longtemps, les milliardaires américains se sont contentés d'amasser pour eux les dollars, sans songer à en faire bénéficier le reste de l'humanité. Puis, un beau jour, ils se sont pris à réfléchir qu'il ne leur en coûterait pas beaucoup de rendre à la masse une partie du superflu qu'ils avaient acquis à ses dépens, et ils se sont lancés sur la voie des donations.

Après tout, ceux qui donnent de l'argent pour créer des hôpitaux, des écoles, des collèges, des universités, des bibliothèques ou des asiles, de leur vivant, font simplement d'une partie de leur fortune l'emploi qui en serait fait après leur mort.

En effet, l'Etat de New-York, par exemple, prélève sur tout héritage une taxe de un pour cent qui est affectée aux hôpitaux, aux asiles et à d'autres œuvres de bienfaisance. Cette taxe produit un revenu moyen de 12 à 13 millions de francs chaque année.

Lorsque Jean Gould mourut il y a dix ans, les droits perçus sur sa succession s'élevèrent à la modeste somme, pour l'Etat de New-York, de trois millions et demi de francs.

Ces droits existent, à des taux différents, dans la plupart des Etats. Dans celui d'Ontario, ils s'élevèrent à cinq pour cent pour les héritiers directs, et à dix pour cent pour les héritiers collatéraux.

C'est à des générosités de milliardaires qu'est due la prospérité de la plupart des Universités américaines. Ainsi l'Université de Baltimore porte le nom de John Hopkins, qui a légué, pour la créer, 17.500.000 francs. Celui-là n'a donné qu'après sa mort.

Mais, de son vivant, le président du collège Colombia, à New-York, lui a donné cinq millions ; et M. Stanford, qui tient jusqu'ici le record, a offert d'un seul coup cent cinquante millions à l'Etat de Californie, pour fonder une Université modèle, « estimant qu'en matière d'éducation il ne saurait y avoir de superflu ».

La fondation de l'Université de Chicago est assez originale et démontre combien la générosité de M. Rockefeller est doublée d'esprit pratique.

Il a donné d'abord trois millions, à la condition que ses compatriotes en ajoutassent deux ; et une fois cette contribution obligatoire versée — d'ailleurs, ce ne fut pas long — il ajoutait un nouveau don aux mêmes conditions.

Les millionnaires de Chicago tinrent l'enjeu, si bien qu'au bout de deux ans, M. Rockefeller avait versé 38 millions 1/2 et en avait fait verser 25 par les autres habitants de Chicago.

Les EVENEMENTS de MACEDOINE

LA SITUATION A SALONIQUE

Salonique, 5 mai. — La situation reste toujours troublée à Salonique. Il est impossible d'obtenir des renseignements exacts sur ce qui a eu lieu ; mais les nouvelles d'un grand massacre sont inexactes. Les pertes totales des Bulgares sont probablement de beaucoup inférieures à cent personnes.

Une grande indignation est ressentie contre les comités bulgares. J'ai assisté ce matin à un second attentat ayant pour but de faire sauter le bureau du télégraphe. Un homme qui essayait ce matin de forcer l'entrée du bureau a été arrêté par une sentinelle, qui l'a jeté par terre et l'a tué d'un coup de fusil. Une bombe et des cartouches de dynamite ont été découvertes sur lui. L'état de siège a été déclaré ce matin. Vingt beys albanais ont été amenés hier de Prizrend pour être transportés à Constantinople. On dit que l'un d'eux est un chef assez important.

Des nouvelles de source autorisée annoncent qu'il y a eu, au maximum, cinquante Bulgares tués par les Turcs à Salonique. Plusieurs professeurs d'écoles bulgares ont été arrêtés.

On annonce qu'une grave rencontre a eu lieu dans le district de Monastir, entre des troupes turques et une bande révolutionnaire. Les pertes sont considérables des deux côtés. On dit que dix officiers turcs auraient été blessés. Deux wagons-ambulances ont été envoyés à Monastir.

L'ACTION DES PUISSANCES

Berlin, 5 mai. — L'« Allgemeine Zeitung » de Munich publie la note officieuse suivante :

« En ce qui concerne l'envoi de navires européens à Salonique, il convient de faire remarquer que les puissances européennes sont, sans doute, sincèrement désireuses de montrer aux populations insurgées de Salonique et de Macédoine qu'elles sont décidées à prendre les mesures nécessaires pour protéger leurs sujets. Les grandes puissances sont néanmoins résolues à ne pas se laisser entraîner, à la suite des complots fantastiques des insurgés, à intervenir auprès de la Turquie ou à anticiper sur ses mesures.

Le « Port » apprend que l'arrivée simultanée à Salonique de navires de guerre de différents pays est occasionnée par la situation en cette ville. Il ne s'agit pas d'une démonstration navale, puisqu'il n'y a pas eu entente préalable entre les puissances.

On mande de Constantinople à la « Frankfurter Zeitung » que l'arrivée de l'escadre autrichienne et l'arrivée prochaine de l'escadre italienne à Salonique causent au sultan une vive inquiétude. Samedi dernier, le sultan a fait des représentations dans le but d'obtenir le retrait des navires autrichiens. Le souverain craint, dit-on, que « les populations, induites en erreur, n'interprètent à leur façon la présence de ces navires ».

La « Loreley », qui a reçu de Berlin l'ordre de partir pour Salonique, est une petite canonnière qui fait ordinairement fonction de stationnaire au service de l'ambassade allemande à Constantinople.

Vienne, 5 mai. — Un communiqué que publie ce soir la « Politische Correspondenz » explique l'attitude prise par l'Autriche-Hongrie à propos des événements de Salonique. La prompte arrivée de l'escadre austro-hongroise à Salonique doit être considérée comme une mesure de protection des sujets et des intérêts commerciaux austro-hongrois. La mesure prise par l'Italie doit être attribuée à des motifs analogues. L'envoi de navires de guerre ne doit être aucunement interprété comme le commencement d'une intervention européenne, puisque c'est précisément l'intervention que visent depuis longtemps les comités bulgares. C'est à la Turquie à rétablir l'ordre chez elle : les puissances pensent qu'elle est à la hauteur de cette tâche. Dès le rétablissement de la tranquillité à Salonique, l'escadre austro-hongroise se retirera ; il est à espérer que ce retrait s'opérera sous peu.

Faits Divers

HORS RÉGION

VOL AUDACIEUX

Paris, 5 mai. — Un vol, d'une audace extrême a été commis dans les couloirs de l'enregistrement, rue de la Banque. Le garçon de recette, Bartoli, attendait au guichet un versement d'argent pour le porter avec d'autres au ministère des finances. Il s'assit sur un banc, puis il toucha son bordereau et sortit. Mais à ce moment, le garçon de recette s'aperçut que sa sacoche était ouverte, et que, sur sept paquets dont il était porteur, trois avaient disparu qui contenaient chacun vingt-cinq mille francs.

Une enquête fut aussitôt commencée. On croit que les auteurs du vol sont deux individus bien mis, à l'aspect étranger, qui se tinrent un instant aux côtés du garçon de recettes, devant le guichet, puis sur le banc, l'instant d'après.

Quelques personnes les ont vu fuir rue de la Banque. Malheureusement, elles n'ont pu donner d'eux qu'un signalement vague.

INCENDIE CRIMINEL

UNE VIEILLE FEMME CARBONISEE

Agen, 5 mai. — La nuit dernière, un incendie a éclaté dans la maison habitée par Mme veuve Poublanc, demeurant à Fargues.

Quand les voisins se rendirent sur le lieu du sinistre, ils constatèrent que Mme Poublanc était étendue, morte, dans sa chambre, et en partie carbonisée. Un examen attentif des lieux permit de remarquer que les armoires avaient été fouillées et que du linge brûlé se trouvait éparpillé sur le sol.

Ces diverses considérations ont donné naissance à l'hypothèse d'un crime. On présume que Mme Poublanc, qui était âgée de 74 ans, et qui vivait seule, aura été assassinée.

Mme Poublanc était dans une certaine aisance. Elle possédait des terres et, ces temps derniers, elle avait encaissé une somme d'argent assez importante. Le parquet de Nérac a ouvert une enquête.

TRIPLE ASSASSINAT

UNE ARRESTATION

Nice, 5 mai. — La police de Sûreté de Nice vient d'arrêter, au cours d'une visite des garnis, le nommé Théophile Lajoie, âgé de dix-neuf ans, né à Bozos (Landes), accusé du triple assassinat commis dans cette localité, le 26 février dernier, sur deux vieillards et leur domestique.

Lajoie se prétend innocent et impute le crime à son ami Lemercier qui s'était fait inscrire dans l'hôtel de Bozos sous le nom de Yees. Ce dernier est toujours en fuite.

Lajoie, au moment de son arrestation, venait de rentrer en France par la frontière italienne. Il avait voyagé à pied depuis Gênes où il avait vainement cherché du travail après voir été occupé pendant deux mois à San-Remo, comme laveur de vaisselle. Il se proposait de continuer son voyage jusqu'à Paris où il se serait, dit-il, constitué prisonnier.

DANS LA RÉGION

LES CONGRÉGATIONS

LES MOINES REBELLES DE LILLE

Enfin, le moine Dupuis, supérieur du couvent des Rédemptoristes, de la cour des Bourloires, a daigné se rendre hier matin, à la convocation de M. Delalé, juge d'instruction, que nous avons annoncée hier.

Le fécond s'est présenté seul à neuf heures juste, dans le cabinet du juge d'instruction.

L'interrogatoire a été très court ; à peine 20 minutes. M. Dupuis a fait connaître son état-civil complet et celui des sept moines qui sont censés co-habiter avec lui.

Le supérieur des Rédemptoristes a refusé de répondre à toute autre question en raison de l'absence de son avocat.

A présent que le magistrat instructeur connaît exactement les noms et prénoms des fricards de la cour des Beurloires, espérons que l'affaire sera menée rondement et souhaitons que l'assainissement du quartier de la rue de Paris, ne se fasse pas attendre trop longtemps.

Disons pour terminer que de nouvelles convocations aux moines rebelles, ne tarderont pas à être lancées.

Imposantes funérailles à Dampierre

Lundi ont eu lieu les funérailles civiles de notre excellent camarade Lambret, si tôt ravi à l'affection des nombreux amis qu'il comptait dans le département tout entier. Jamais, à Dampierre, ni peut-être dans la région, on n'avait assisté à une aussi imposante manifestation.

La levée du corps eut lieu à 3 heures, à Dampierre, et le cortège se dirigea vers Saint-Hilaire où se trouve le caveau de la famille. En tête se plaçaient les fillettes de l'Ecole communale, avec leur directrice qui les accompagnait ; puis les élèves de l'école laïque des garçons, avec leur excellent maître. La société de gymnastique venait ensuite ; tous les jeunes gens, sous leur costume très-correct, formaient une belle garde d'honneur autour de leur magnifique drapeau cravaté de deuil. Derrière eux, M. Perret, lieutenant, et une section de douaniers, commandée par le brigadier Radelet. Les sapeurs-pompiers formaient la haie et entouraient le corbillard ; on a beaucoup remarqué leur belle tenue et leur belle allure sous les armes. La musique municipale exécute des marches funèbres, sa riche bannière à la triple couronne surchargée de médailles d'honneur, est drapée de crêpe.

M. le maire de Dampierre marche devant le cercueil.

Les cordons du drap mortuaire de la société *La Pensée Libre*, de Lille, étaient tenus par MM. Gravet et Garcia, amis particuliers du défunt ; Gosset, de la Loge du Cateau, et Pasquet, député ; Courtin, vénérable de la Loge les *Droits de l'Homme* dont Lambret était vénérable d'honneur, et Desmons, vénérable de *La Fidélité*.

Derrière la famille, venaient : la Municipalité de Dampierre ; les très-nombreux délégués des Loges, chapitres et aréopages de la région, tous revêtus de leurs insignes ; une délégation des employés du chemin de fer du Nord ; la foule des amis et un nombre considérable de dames, portant au corsage le bouquet d'immortelles.

Au cimetière, de nombreux discours ont été prononcés : le Dr Desmons a fait le panégyrique du franc-maçon accompli qu'était Lambret et lui a dit, au nom de sa Loge mère et du Suprême Conseil, le suprême adieu, — il termine ainsi son discours : « Repose en paix ; dors ton éternel sommeil ; que la terre te soit légère. Virtuellement, tu as creusé ton sillon ; tu as sans relâche et sans défaillance labouré le champ où sont tombés déjà tant des nôtres. Tu as largement semé le bon grain ; tu nous quittes avant la moisson. Nous continuerons ton œuvre ; c'est le plus bel hommage que nous puissions rendre à ta mémoire. Comme toi nous tomberons dans le néant, avant que la moisson soit faite ; qu'importe ! Puissions-nous tous, quand l'heure aura sonné, mériter que l'on dise de nous ce que sans crainte je puis dire sur le bord de ta tombe : homme, tu as passé en faisant le bien ; citoyen d'une libre démocratie, tu as toujours fait tout le devoir.

Mon cher frère, mon bon frère, Lambret, adieu. »

Après le Dr Desmons, M. Pasquet, député de la circonscription, ceint de son écharpe, revêtu de son insigne, est venu célébrer les vertus civiques du vaillant républicain d'avant-garde qu'était l'adjoint de Dampierre. Cet éloge funèbre, présenté sous une forme remarquable, a très-profondément impressionné l'auditoire énorme qui s'entassait dans le cimetière de Saint-Hilaire.

M. Garcia, secrétaire de la sous-préfecture d'Avesnes, ami intime de Lambret, a pris la parole ensuite pour dire en termes touchants, ce qu'était l'homme privé, ses qualités de cœur, son immense bonté. L'émotion profonde et sincère qui étreignait l'orateur s'est communiquée à l'assemblée que l'on sentait vivement émue. MM. Gosset, Pierrard et Gauthier, de *La Lumière*, ont fait à leur tour l'éloge du défunt et exprimé éloquemment les regrets de leurs loges et les enseignements que tous doivent tirer de l'existence si bien remplie et de la mort stoïque si digne du frère Lambret.

L'orage grondait, une pluie torrentielle se mit à tomber et empêcha M. B. Wellhoff de dire devant le cercueil, au nom de la Grande Loge de France, les dernières paroles de la fraternité.

La foule s'est écoulée lentement, rendant unanimement hommage à l'homme si dévoué et si serviable qu'elle venait d'accompagner, dans un profond recueillement, jusqu'à sa demeure dernière.

Est-ce à dire qu'il n'y a pas eu de grincements de dents ? Ce serait trop exiger des cléricaux intolérants et sectaires de la région.

M. Mathieu, président de la Musique, ancien maire réactionnaire de Dampierre, s'opposait absolument à ce que sa musique se rendît au convoi maçonnique. En affirmant leur indépendance, les musiciens ont donné à M. Mathieu une leçon de tolérance ; ils n'ont pas voulu oublier non plus que Lambret était parmi les bienfaiteurs de leur société. M. Bétry, président du corps des sapeurs-pompiers, avait voulu, lui aussi, faire à ses hommes la même interdiction. Il a fallu l'énergique attitude des sociétaires pour mettre en échec ces deux fanatiques. Mais déjà, ils se consolent et font contre fortune bon cœur ; nous en serons quitte, disent-ils, pour faire rebénir les drapeaux.

Mais, la palme revient à un grossier et peu édifiant personnage du pays, M. Troussecottes, qui, apprenant la mort de notre pauvre ami, en informait en ces termes, un clerc de notaire, qu'il rencontrait : « Enfin, le voilà crevé. » Tout commentaire serait déplacé ; laissons à sa vilenie, le triste aire.

Une femme qui tente de s'asphyxier

A SAINT-QUENTIN

Avant-hier, vers onze heures du matin, la nommée C... Fernande, âgée de 30 ans, plieuse, demeurant en garni, rue Félix-Faure, a tenté de se suicider par l'oxyde de carbone. Après avoir calfeutré toutes les ouvertures de sa chambre, elle avait démonté le tuyau de son poêle et elle s'était ensuite mise au lit. Des voisins, ayant entendu des gémissements, enfoncèrent la porte et trouvèrent la désespérée respirant à peine.

Après avoir reçu les soins que réclamait son état, elle a été transportée à l'Hôtel-Dieu, où elle a été admise d'urgence. Hier matin, 5 courant, elle allait beaucoup mieux. Dans une lettre adressée au commissaire de police, la désespérée faisait connaître qu'elle mettait fin à ses jours à cause de la misère dans laquelle elle se trouve.

Mort tragique d'un nouveau-né

A LILLE

Dans la nuit de lundi à mardi, Mme Pottini, rue de Lyon, qui était dans un état de grossesse très avancé, se sentant prise de douleurs violentes, fit mander une sage-femme.

Puis la jeune femme, croyant qu'elle avait simplement des coliques, se rendit au cabinet d'aisances, où elle se sentit subitement délivrée.

Elle poussa immédiatement des cris d'appel. La sage-femme accourut, mais il était trop tard ; le nouveau-né était tombé dans la fosse d'aisances.

Le mari de Mme Pottini, affolé, tenta de descendre dans la fosse, mais il dut renoncer à son projet, sous peine d'être asphyxié.

Hier matin seulement le service des vidanges procéda au nettoyage de la fosse et on retrouva le cadavre du nouveau-né, qui était du sexe masculin.

M. Gaéklinger, commissaire de police, qui a fait l'enquête, a conclu à un accident.

UNE FEMME NOYÉE

A LILLE

Hier, matin, vers onze heures, des draguageurs ont retiré du canal de la Basse-Deûle le cadavre d'une vieille femme, qui a été reconnu peu après pour être celui de Mme Joséphine Pringuet, 80 ans, pensionnaire de l'Hospice général.

La pauvre vieille était sortie la veille au matin de l'établissement et n'avait pas reparu.

On suppose que Mme Pringuet, qui y voyait très peu, en s'en retournant de nuit à l'hospice, sera tombée accidentellement dans la Deûle. A l'endroit où elle a été retrouvée, il n'existe pas de parapet.

M. Cordier, commissaire de police du 2e arrondissement, a ouvert une enquête.

Manifestations cléricales

A STEENWERCK

Vendredi avait lieu l'inauguration de la grotte de Notre-Dame de Lourdes, adossée à l'église communale de Steenwerck. Un moine expulsé dernièrement, du nom d'Averland, harangua et excita la foule qui cria : « Vivent les persécutés, les chrétiens ! Seigneur, sauvez nos enfants ! » Les plus excitées étaient des femmes de douaniers. Cela n'a rien d'étonnant quand on sait que l'inspecteur des douanes va dîner chez M. Pilchon, à Bailleul, chasse en sa compagnie et en celle de l'adjoint réactionnaire de Bailleul.

Le soir, des bandes d'enfants, à qui on avait fait la leçon, criaient dans les rues de Steenwerck : « A bas Combes ! » Où était, pendant ce temps, l'autorité du maire de Steenwerck ? Elle était restée, sans doute, aussi au dernier dîner qu'il avait accepté chez M. Pilchon.

Un noyé inconnu

A SAINT-QUENTIN

Une batelière, Mme Frarez, à bord d'une des « guêpes » qui stationnent en ce moment dans le quai Gayant, apercevait, samedi vers quatre heures du soir, flottant à la surface de l'eau, à cent mètres environ du pont, le cadavre d'un homme. Ramené et déposé sur la berge, le noyé portait à la tête une blessure paraissant avoir été faite par la gaffe d'un batelier. L'identité du cadavre, qui a séjourné une quinzaine de jours dans l'eau, n'a pu être établie. Le corps a été, après constatations médico-légales, transporté à la morgue.

Voici le signalement de cet inconnu :

Il est âgé d'environ 40 ans, taille 1m65, cheveux et barbe bruns, moustache blonde, yeux marrons, figure pleine, visage ovale, menton pointu. Vêtu d'un gilet de velours marron foncé à petites côtes, avec poches fermant à l'aide d'un patte et d'un bouton de métal, d'un maillot noir à raies noires et jaunes. Dans la poche du gilet on a trouvé une pièce de 0 fr. 10, une bague en cuivre et un clou en fer forgé.

MORT D'UN CENTENAIRE A St-QUENTIN

Hier, est mort, à l'âge de 104 ans, un centenaire du nom de César Camioncq. Il était né le 6 octobre 1799, à Bouchain.

Le vieillard, qui avait toujours joui d'une bonne santé, était souffrant depuis quelques jours seulement.

Un enfant dans une cuve d'eau bouillante

A LOISON

Hier, à midi, un grave accident est arrivé au petit bourg de Loison.

Mme Derenez était occupée à faire sa lessive et à transporter des draps de lit d'une cuve dans une autre remplie d'eau bouillante. Son petit enfant, Jules Derenez, âgé de trente mois, jouait dans l'appartement, lorsque tout à coup il s'approcha de la cuve et, en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire, tomba dans l'eau bouillante en poussant des cris déchirants.

Sa mère, qui s'était aperçue du danger que courait son enfant, s'élança pour le retenir, mais elle arriva trop tard.

Le petit Jules a les parties sexuelles et le dos gravement atteints.

On juge du désespoir de la malheureuse mère.

Les premiers soins ont été donnés à l'enfant par le docteur Lequint qui n'a pu encore se prononcer sur la gravité des blessures.

Un pendu dévoré par les rats

A POIX-DU-NORD

Hier, on a retrouvé rue des Moillots, le cadavre du nommé Cropel-Défouse. Le malheureux, qui a perdu sa femme il y a trois mois, en avait conçu un chagrin très vif. On attribue au désespoir sa funeste résolution.

Quand on a retrouvé son cadavre, il y avait déjà plusieurs jours que Cropel était mort. Les rats lui avaient rongé le nez et une grande partie de la figure.

Un ouvrier tué dans une carrière à Lens

Un wagonnet système Decauville chargé de marne longeait la carrière de M. Blanchart, située route de La Bassée, à Lens, lorsque par suite d'un déraillement, il fut renversé et projeté dans le vide.

FEUILLETON DU 7 MAI 1903. — N° 20

GUEUX D'ARMENTIÈRES

ROMAN HISTORIQUE INÉDIT

PAR

Jean de Ville

CHAPITRE XIV

L'auberge du « Saumon »

C'est une fière épée, compagnons, que notre capitaine. Il n'a qu'un tort, c'est de nous interdire de pendre tous ces truands ou de leur chauffer les gigots comme ils le méritent. »

Derrière la ligne sombre des arbres, par delà la porte d'Arras, le soleil s'était couché. L'horizon s'empourprait des lueurs crépusculaires.

A l'intérieur de la grande salle du « Saumon », les choses et les hommes se voilaient de pénombre.

Les « meschines », en cotillons légers, continuaient à courir de table en table, les bras nus et rouges chargés de pintes et de cruchets d'étain.

Par les fenêtres ouvertes entraient des essaims bourdonnants de moustiques.

Une odeur de sueur d'homme et de bière fermentée emplissait la salle.

Le Gai Chaufournier était descendu de son trépied. Il avait chaud. Sa face rouge brique, cuite au foyer des fours, ruisselait de sueur.

Il sortit dans la cour pour goûter un peu la fraîcheur de l'air du soir.

Les poules rentraient dans les greniers des étables pour passer la nuit. On entendait leur caquet dans l'ombre, sous les bottes de foin pendant des granges débordantes. Des chevaux, la tête basse, grattaient mélancoliquement du sabot le sol de la cour.

Le chaufournier alla s'appuyer sur la barre de la porte des écuries.

Dans l'ombre, un bruit frappa son oreille. Des voix chuchotaient derrière un tas de bois. Il écouta.

— C'est entendu, monseigneur, disait l'une, nous serons dans une heure à la poterne d'Arras. Soyez tranquille, la chose sera faite selon vos désirs.

Il sembla au chaufournier avoir entendu cette voix quelque part, il n'y avait pas longtemps.

Il se tapit derrière le tas de fagots et attendit. Bientôt, un petit homme, coiffé d'un bonnet bleu, s'avança en se dandinant sur ses jambes torses. Il portait une épée courte à la ceinture.

Il passa, la tête basse, près du chaufournier sans le voir.

— C'est le moine qui va écarquiller ses fenêtres quand il verra que je lui enlève sa pénitente. »

Et comme si un scrupule s'était soudain élevé dans son esprit, il murmura :

— Basta, j'en ai fait bien d'autres, la duchesse ne sera point jalouse ; quant au prince, si Granvelle disparaît, Albe ne lui laissera pas le temps de se venger. »

Dans l'ombre, il ricana silencieusement.

Il passa la porte de l'auberge et se trouva dans la rue du Plat.

Le chaufournier sortit de sa cachette.

Cette histoire l'intriguait.

Dans une heure, ces hommes avaient fait rendez-vous à la porte d'Arras. Que pouvait bien comploter ce singe travesti avec ce personnage dont il se rappelait la voix sans pouvoir revenir sur le nom ?

La tête basse, il regagna la grande salle d'auberge.

La nuit était venue.

Le ciel avait pris ce ton bleu sombre des nuits sans lune. Les étoiles scintillaient.

Derrière la ligne des bois d'Erquinghem, l'horizon n'était plus teinté que de lueurs minces et pâles.

Maître Denis Wicart avait allumé ses lourdes lampes à l'huile.

La lumière rougeâtre qui éclairait la table semblait ranimer les buveurs.

Dans le fond de la salle, Enguerrand Castel chantait de sa voix de taureau en furie :

Qui nonne me fit, Jésus le maudit.
Je dis contre moi vêpres et complies.
J'amasse trop mieux mener bonne vie
Qui fut plaisante et amouresette,
Je sens le doux mal à ma ceinturette,
Maudit soit de Dieu qui me fit nonnette.

Et tous les boquillons de reprendre de leurs grosses voix :

Maudit soit de Dieu qui me fit nonnette.

— Frères, dit le Gai Chaufournier, c'est ce soir que l'on va griller les jambons de nos trois maraudes du Saint-Office.

Etes-vous de la ronde ? »

Une immense acclamation lui répondit. Le Gai Chaufournier, arquebuse sur l'épaule, sortit de l'auberge, les boquillons se rangèrent derrière lui avec Enguerrand Castel, la cognée au poing, puis les compagnons du Devoir avec Francquelin le fondeur, appuyés sur leurs piques, et les arbalétriers de Gand et d'Anvers fermèrent le cortège.

En chantant, la troupe remonta la rue du Plat et la rue de l'Atre, descendit la rue de Glatigny et déboucha sur la Grande-Place.

Maître Denis Wicart rentra ses tables et ses escabeaux.

Pendant quelques minutes, il respira l'air frais de la nuit sur le pas de sa porte.

La rue était pleine d'ombre.

Un petit homme à jambes tortues et cagneuses passa à ses pieds.

— D'où sort ce diablotin ? murmura le gros Denis en riant ; et il ferma la porte de l'auberge du « Saumon ».

CHAPITRE XV

Le rapt

Pendant toute la journée, Madeleine était demeurée anxieuse et troublée. Des pensées confuses se pressaient dans sa tête, de longs frissons l'agitaient. Parfois, de sombres pressentiments, des appréhensions terribles de mort et de sang répandu l'assiégeaient, et tout aussitôt les rayons de soleil glissant entre les rameaux vénaient réjouir son âme, la gonfler d'infinies espérances.

La jeune fille ne comprenait pas ce brusque éveil de son cœur à l'amour et à la vie.

Les pulsations qui soulevaient son sein virginal, elle ne les avaient jamais ressenties auparavant.

La nature s'offrait devant ses yeux avec une signification nouvelle, et elle se surprit à balbutier inconsciemment les paroles émues de Florizonne avec les incitations mauvaises du moine Campioni. Les deux voix se confondaient en elle sans qu'elle pût en saisir la raison. Les paroles brûlantes et passionnées du dominicain, c'était le chevalier qui les lui disait et son accent était plus profond et plus tendre.

Elle s'assit sur le banc de chêne, sous les saules pleureurs. A côté d'elle, une source murmurait doucement sa chanson continue et mélancolique.

Les oiseaux sifflaient sous les feuilles et au sein de cette solitude délicieuse, Madeleine, la tête penchée sur son bras, les yeux fixés vers un but lointain, rêvait.

Le soleil descendait lentement vers Erquinghem, les ombres des arbres s'allongeaient sur l'herbe des pelouses et le sable jaune des allées, les buissons s'emplissaient d'ombre.

Les bruits lointains de la rue venaient s'amortir dans l'enchevêtrement des ramures.

Longtemps, le tocsin du beffroi avait sonné.

De longues clameurs avaient retenti.

Mme de Raisse, très pâle dans sa robe sombre sous sa cape de veuve, n'avait pas dîné et était restée enfermée seule dans sa chambre. Elle avait reçu vers une heure de l'après-midi le maître orfèvre Pierrard Bien et longuement elle s'était entretenue avec lui.

Dans la fraîcheur du crépuscule, Madeleine rêvait.

La brise du soir bruissait discrètement dans les hautes cimes. Les oiseaux s'étaient tus. Vers la rue du Plat, l'on entendait à peine les chants de la foule. De temps en temps, un galop furibond traversait la rue des Agneaux et c'était tout.

Une douce confiance la reprenait, maintenant que la ville semblait être si calme et si paisible.

A côté d'elle, par delà la haute muraille des courettes de la rue des Agneaux, des petites filles jouaient et chantaient. Leurs voix perlées montaient jusqu'à elle et la remplissaient d'un charme pénétrant. La plus grande, sans doute, égrenait lentement les stances d'une chanson ancienne et naïve et les autres fillettes reprenaient le refrain en faisant la ronde.

Le samedi au soir clôt la semaine ;
Gaïté et Oriour, deux sœurs germaines,
Main à main vont baigner à la fontaine.
Le vent agite la forêt,
Que les amants dorment en paix.

*L'enfant Gérard revient de la quintaine (tournoi